

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2606

26 octobre 2011

### SOMMAIRE

Aiggre Dutch GP Holding II S.à r.l. ....	125067	Rex Parent S.A. ....	125082
Aldwich S.à r.l. ....	125088	RL Private Holding S.à r.l. ....	125051
Atlantide S.A. ....	125076	Sarnat Sàrl ....	125085
China Opportunity S.A. SICAR ....	125065	Sarnat Sàrl ....	125088
De Statiker sàrl ....	125080	Satoria Holding S.A. ....	125052
e3 - consult ....	125062	Sautic Holdings ....	125084
Eastpharma S.à r.l. ....	125078	Sautic S.A. ....	125084
EF Education First, S.à r.l. ....	125078	Scan Investors Group S.A. ....	125052
Hauts de Neuville 2 S.C.I. ....	125078	Schloss Berkenburg Holding AG ....	125053
Hauts de Neuville S.A. ....	125077	Shasan S.à r.l. ....	125077
Kar-Tess Holding ....	125079	Shaw Industries S.à r.l. ....	125067
Koza S.à r.l. ....	125084	Siltarc S.A. ....	125051
Ludorf Partner S.à r.l. ....	125084	Sky Queen AG ....	125053
Lullaby S.à r.l. ....	125079	Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert ....	125085
Lux Inter Cars S.A. ....	125079	S-PLS S.à r.l. ....	125084
Maag Pump Systems S.à r.l. ....	125080	Stand'Inn S.A. ....	125054
Meridiam MC S.A. ....	125080	Stratacache Sàrl ....	125054
Merilux S.à r.l. ....	125080	Subcart S.A. ....	125052
Neuheim Lux Group Holding V ....	125042	SUISS FINANCE Luxembourg AG ....	125063
NextiraOne PSF Luxembourg S.A. ....	125080	TARC Lux S.à r.l. ....	125065
Oakmead S.A. ....	125066	Taurus Transinvest S.A. ....	125063
PE-Invest SICAV ....	125085	Telefood S.à r.l. ....	125063
Pejali. V S.A. ....	125054	Terra Levana S.A. ....	125064
Portalo Europe AG ....	125066	TerraSol Invest S.A. ....	125064
Preston Luxembourg 1 S.à r.l. ....	125082	Topsi 1 S.à r.l. ....	125064
Preston Luxembourg 2 S.à r.l. ....	125082	Topsi 2 S.à r.l. ....	125065
Realtour Holding S.A. ....	125051	Torisa S.à r.l. ....	125053
Red & Black Holdco 2 S.à r.l. ....	125066	Toro Investment S.à r.l. ....	125050
Reden S.à r.l. ....	125042	Xantra S.A. ....	125084
Rednat Sàrl ....	125084	Zen Cuisines S.à r.l. ....	125082
Renteco S.A. ....	125042		
Rex MidCo S.A. ....	125082		

**Reden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.343.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 25 août 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 25 août 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de David Sullivan, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Kees Jager, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 25 août 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Kees Jager
- Ola Nordquist

Séverine Michel  
Gérante

Référence de publication: 2011125623/20.

(110143812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Renteco S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 160.165.

—  
Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société RENTECO S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 160165

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme  
*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125624/16.

(110143705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.935.478,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 137.498.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Atmosphere Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7895308,

Famosa Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7889611,

Hewden Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7958720,

Prodac Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4847852,

Island Group Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4853832,

Copper Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4880102,

Swan Group Holdings, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4884809,

Fearmans Pork Holding, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4890348,

Isaac Group Holdings (US), LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4904757,

Sun Capital Partners Management V, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4332447,

Compass Printing Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 49047667,

Next Group Enterprises, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4998210,

Neuheim Investments Four Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940792,

Neuheim Investments Five Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940805,

Neuheim Investments Six Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940813,

all of them here represented by Ms. Sophie Henryon, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of sixteen (16) proxies given under private seal on August 11, 2011.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established under Luxembourg law under the name of "Neuheim Lux Group Holding V" (hereinafter, the Company), with

registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1029, of April 25, 2008, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated July 28, 2011, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

III. The Company's share capital is set at two million two hundred two thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 2.202.164,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18.500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103.500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- three hundred fifty-two thousand five hundred seventeen (352.517) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14.500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);
- two hundred thirty-four thousand (234.000) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- three hundred forty-six thousand five hundred twenty (346.520) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- five hundred thirty-one thousand (531.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- forty-three thousand (43.000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class J Shares);
- one hundred two thousand one hundred twenty-five (102.125) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Ordinary Shares);
- two hundred twenty-six thousand five hundred one (226.501) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Management Fees Share)."

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred thirty-three thousand three hundred fourteen Euro (EUR 1.733.314,00) in order to raise it from its current amount of two million two hundred two thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 2.202.164,00) to three million nine hundred thirty-five thousand four hundred seventy-eight Euro (EUR 3.935.478,00), by the creation and issuance of one million seven hundred thirty-three thousand three hundred fourteen (1.733.314) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New M Shares);

2. Approval of the subscription of the New M Shares and of the payment of the total subscription price of one million seven hundred thirty-three thousand three hundred fourteen Euro (EUR 1.733.314,00) by Next Group Enterprises, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4998210, by payment in cash in the same amount;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million nine hundred thirty-five thousand four hundred seventy-eight Euro (EUR 3.935.478,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18.500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);

- one hundred three thousand five hundred (103.500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- three hundred fifty-two thousand five hundred seventeen (352.517) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14.500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);
- two hundred thirty-four thousand (234.000) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- three hundred forty-six thousand five hundred twenty (346.520) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- five hundred thirty-one thousand (531.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- forty-three thousand (43.000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class J Shares);
- one hundred two thousand one hundred twenty-five (102.125) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Ordinary Shares);
- two hundred twenty-six thousand five hundred one (226.501) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- one million seven hundred seventy thousand eight hundred fourteen (1.770.814) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Management Fees Share)."

V. The shareholders, represented as stated above, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred thirty-three thousand three hundred fourteen Euro (EUR 1.733.314,00) in order to raise it from its current amount of two million two hundred two thousand one hundred sixty-four Euro (EUR 2.202.164,00) to three million nine hundred thirty-five thousand four hundred seventy-eight Euro (EUR 3.935.478,00), by the creation and issuance of one million seven hundred thirty-three thousand three hundred fourteen (1.733.314) New M Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

*Subscription - Payment*

Next Group Enterprises, LLC, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the New M Shares and to pay the subscription price in the amount of one million seven hundred thirty-three thousand three hundred fourteen Euro (EUR 1.733.314,00) by payment in cash in the aggregate amount of one million seven hundred thirty-three thousand three hundred fourteen Euro (EUR 1.733.314,00).

The amount of one million seven hundred thirty-three thousand three hundred fourteen Euro (EUR 1.733.314,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Second resolution*

Following to the above, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million nine hundred thirty-five thousand four hundred seventy-eight Euro (EUR 3.935.478,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18.500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103.500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- three hundred fifty-two thousand five hundred seventeen (352.517) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);

- fourteen thousand five hundred (14.500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);
- two hundred thirty-four thousand (234.000) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- three hundred forty-six thousand five hundred twenty (346.520) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- five hundred thirty-one thousand (531.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- forty-three thousand (43.000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class J Shares);
- one hundred two thousand one hundred twenty-five (102.125) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Ordinary Shares);
- two hundred twenty-six thousand five hundred one (226.501) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- one million seven hundred seventy thousand eight hundred fourteen (1.770.814) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Management Fees Share)."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand Euro (EUR 3,000.00).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

Atmosphere Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7895308,

Famosa Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7889611,

Hewden Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7958720,

Prodac Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4875852,

Island Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4853832,

Copper Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4880102,

Swan Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4884809,

Fearmans Pork Holding, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4890348,

Isaac Group Holdings (US), LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4904757, et

Sun Capital Partners Management V, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4332447,

Compass Printing Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 49047667,

Next Group Enterprises, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4998210,

Neuheim Investments Four Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4940792,

Neuheim Investments Five Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4940805,

Neuheim Investments Six Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4940813,

toutes ici représentées par Mme Sophie Henrion, juriste, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de seize (16) procurations données sous seing privé le 11 août 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination "Neuheim Lux Group Holding V" (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137498, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1029, en date du 25 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions deux cent deux mille cent soixante-quatre Euro (EUR 2.202.164,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- trois cent cinquante-deux mille cinq cent dix-sept (352.517) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- deux cent trente quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- trois cent quarante-six mille cinq cent vingt (346.520) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);
- quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J);
- cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- deux cent vingt-six mille cinq cent un (226.501) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence d'un million sept cent trente-trois mille trois cent quatorze Euro (EUR 1.733.314,00) pour le porter de son montant actuel deux millions deux cent deux mille cent soixante-quatre Euro (EUR 2.202.164,00) à trois millions neuf cent trente-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit Euro (EUR 3.935.478,00), par la création et l'émission d'un million sept cent trente-trois mille trois cent quatorze (1.733.314) parts sociales ordinaires de catégorie M d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts M);

2. Approbation de la souscription des Nouvelles Parts M et du paiement du prix de souscription d'un million sept cent trente-trois mille trois cent quatorze Euro (EUR 1.733.314,00) par Next Group Enterprises, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4998210, par paiement en numéraire d'un même montant;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions neuf cent trente-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit Euro (EUR 3.935.478,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- trois cent cinquante-deux mille cinq cent dix-sept (352.517) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);



- deux cent trente quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- trois cent quarante-six mille cinq cent vingt (346.520) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);
- quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J);
- cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- deux cent vingt-six mille cinq cent un (226.501) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- un million sept cent soixante-dix mille huit cent quatorze (1.770.814) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees)."

V. Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million sept cent trente-trois mille trois cent quatorze Euro (EUR 1.733.314,00) pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent deux mille cent soixante-quatre Euro (EUR 2.202.164,00) à trois millions neuf cent trente-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit Euro (EUR 3.935.478,00), par la création et l'émission d'un million sept cent trente-trois mille trois cent quatorze (1.733.314) Nouvelles Parts M d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Next Group Enterprises, LLC, précitée, par son mandataire, décide de souscrire aux Nouvelles Parts M et de payer le prix de souscription d'une valeur totale d'un million sept cent trente-trois mille trois cent quatorze Euro (EUR 1.733.314,00) et de les libérer intégralement en numéraire pour un montant total d'un million sept cent trente-trois mille trois cent quatorze Euro (EUR 1.733.314,00).

Le montant d'un million sept cent trente-trois mille trois cent quatorze Euro (EUR 1.733.314,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

#### *Deuxième résolution*

Suite à quoi, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions neuf cent trente-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit Euro (EUR 3.935.478,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- trois cent cinquante-deux mille cinq cent dix-sept (352.517) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- deux cent trente quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- trois cent quarante-six mille cinq cent vingt (346.520) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);

- cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);
- quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J);
- cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- deux cent vingt-six mille cinq cent un (226.501) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- un million sept cent soixante-dix mille huit cent quatorze (1.770.814) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees)."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille Euros (EUR 3.000,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesslerer

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 août 2011. Relation: EAC/2011/11213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Thoma.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011120607/447.

(110138216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

#### **Toro Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.342.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 25 août 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 25 août 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur David Sullivan, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Kees Jager, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, îles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 25 août 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Kees Jager
- Eddy Perrier

Séverine Michel

*Gérante*

Référence de publication: 2011125644/20.

(110143815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

**Realtour Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 153.639.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société REALTOUR HOLDING S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 153639

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125625/16.

(110143700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**RL Private Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 142.985.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société RL PRIVATE HOLDING S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 142985

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125626/16.

(110143706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Siltarc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.778.

*Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique de la Société le 31 août 2011*

Il résulte de la résolution prise par l'actionnaire unique de la Société le 31 août 2011 que:

- L'actionnaire unique a accepté la démission de David Sullivan, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat;

- L'actionnaire unique a nommé Kees Jager, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, îles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir en 2013 pour délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Il en résulte qu'à compter du 31 août 2011, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Kees Jager
- Fabio Andreottola

Séverine Michel

*Administrateur*

Référence de publication: 2011125630/21.

(110143775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Satoria Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 162.193.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société SATORIA HOLDING S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 162193

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125627/16.

(110143708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Scan Investors Group S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 152.457.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société SCAN INVESTORS GROUP S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 152457

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125628/16.

(110143713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Subcart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.770.

*Extrait de la résolution adoptée par les actionnaires de la Société le 31 août 2011*

Il résulte de la résolution des actionnaires du 31 août 2011 que:

- Les actionnaires ont accepté la démission de David Sullivan, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat;

- Les actionnaires ont nommé Kees Jager, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir en 2013 pour délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Il en résulte qu'à compter du 31 août 2011, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel

- Kees Jager

- Fabio Andreottola

Séverine Michel

*Administrateur*

Référence de publication: 2011125632/21.

(110143877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Schloss Berkenburg Holding AG, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 133.468.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société SCHLOSS BERKENBURG HOLDING A.G.  
Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg  
sous le numéro:

B 133468

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125629/16.

(110143717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

**Sky Queen AG, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 133.467.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société SKY QUEEN A.G.  
Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg  
sous le numéro:

B 133467

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125631/16.

(110143719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

**Torisa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.729.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 22 août 2011*

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 22 août 2011 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur David Sullivan, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Kees Jager, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 22 août 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel

- Kees Jager

- Eddy Perrier

Séverine Michel

*Gérante*

Référence de publication: 2011125643/21.

(110143792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

**Stand'Inn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 83.650.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 24 août 2011 à 11:00 au siège social que le mandat des administrateurs, Monsieur Jean Cazzaro, 1 Biirkewé, L-3896 Foetz, Monsieur Jean-Paul Goerens, 14 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Mme Colette Wohl, 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, de l'administrateur-délégué, Monsieur Jean Cazzaro, et du commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., RCS B60.219, demeurant au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, est prolongé jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2011125634/16.

(110143799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Stratacache Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 158.584.

—  
Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société STRATACACHE S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 158584

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125635/16.

(110143724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Pejali. V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 163.107.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze,

le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Veldman Aruba B.V.», une société constituée et existant sous les lois des Iles Néerlandaises, établi et ayant son siège social Emancipatieboulevard 21, Willemstad, Curaçao (Iles Néerlandaises),

ici représentée par:

Monsieur Emile SIMON, employé privé, avec adresse professionnelle au 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Aruba, le 18 août 2011,

ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «PEJALI. V S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet principal l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société a encore pour objet la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) consistant en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.



Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) néanmoins être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société «Veldman Aruba B.V.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) Madame Sandrine JARAMILLO, employée privée, née à Thionville (France), le 06 avril 1974, avec adresse professionnelle au 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg;

b) Madame Gabriele HIRSCH, née BECHT, employée privée, née à Ludwigshafen (Allemagne), le 22 février 1960, avec adresse professionnelle au 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg;

c) «GES Maritime S.A.», une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois avec siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 148 977), Monsieur Emile SIMON, avec adresse professionnelle au 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, agissant en qualité de représentant permanent.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

4. Faisant usage de la faculté offerte par l'article douze (12) des statuts, l'assemblée nomme la société «GES Maritime S.A.», préqualifiée, en qualité de premier administrateur-délégué de la société, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2016.

6. L'adresse de la Société est établie au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné aux personnes comparantes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

### **Suit la traduction en anglais du texte qui précède:**

In the year two thousand and eleven,  
on the nineteenth day of August.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

the company "Veldman Aruba B.V." a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands Antilles, established and having its registered office at Emancipatieboulevard 21, Willemstad, Curaçao (The Netherland Antilles, here represented by:

Mr Emile SIMON, employee, with professional address at 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Aruba, on 18 August 2011,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such proxy holder of the appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which the prenamed party declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

## I. Name, Duration, Object, Registered Office

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "PEJALI. V S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The main purposes for which the company is formed are the buying, the selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and the commercial operations that relate directly and indirectly to such activities.

Other purposes are to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## II. Corporate Capital, Shares

**Art. 5.** The corporate share capital is set at FIFTY THOUSAND EURO (50,000.- EUR) consisting of five hundred (500) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations

of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of May at 03.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### IV. Board of Directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may however be elected at the first general meeting of shareholders.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

## V. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional dispositions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by «Veldman Aruba B.V.», above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in cash so that the amount of FIFTY THOUSAND EURO (50,000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand two hundred euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed directors:
  - a) Mrs Sandrine JARAMILLO, employee, born in Thionville (France), on 06 April 1974, with professional address at 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg;
  - b) Mrs Gabriele HIRSCH, born BECHT, employee, born in Ludwigshafen (Germany), on 22 February 1960, with professional address at 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg;
  - c) "GES Maritime S.A.", a société anonyme, incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 148 977), Mr Emile SIMON, with professional address at 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, will act as permanent representative.
3. The following person is appointed statutory auditor:  
Mr Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, born in Luxembourg, on 13 February 1975, with professional address at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
4. Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article twelve (12) of the Articles of Incorporation, the company «GES Maritime S.A.», prenamed, is appointed as first managing director (administrateur-délégué) of the company, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.
5. The term of office of the directors, managing director and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2016.
6. The address of the Company is set at 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: E. SIMON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 août 2011. Relation: EAC/2011/11377. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011120636/450.

(110138777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

#### **e3 - consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8123 Bridel, 7, Bei den 5 Buchen.

R.C.S. Luxembourg B 159.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011125749/11.

(110145435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**SUISS FINANCE Luxembourg AG, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 149.920.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société SUISS FINANCE LUXEMBURG A.G.  
Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 149920

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125636/16.

(110143726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Taurus Transinvest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 149.275.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société TAURUS TRANSINVEST S.A.  
Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 149275

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125637/16.

(110143727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Telefood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.045.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 1<sup>er</sup> septembre 2011*

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 1<sup>er</sup> septembre 2011 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur David Sullivan, en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Kees Jager, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Séverine Michel

- Kees Jager

Gérants de classe B:

- Noël Didier
- Roberto Manciocchi

Séverine Michel  
Gérante de Catégorie A

Référence de publication: 2011125638/24.

(110143844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Terra Levana S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 160.166.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société TERRA LEVANA S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 160166

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125639/16.

(110143728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**TerraSol Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 157.749.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société TERRA SOL INVEST S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 157749

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125640/16.

(110143729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Topsi 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.508.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés de la Société du 2 septembre 2011*

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés du 2 septembre 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de David Sullivan, en tant que gérant de la catégorie A de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Kees Jager, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 2 septembre 2011, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel, gérante de la catégorie A
- Kees Jager, gérant de catégorie A



- Isabelle Probstel, gérante de catégorie B
- Gérard Maitrejean, gérant de catégorie B

Séverine Michel  
*Gérante de la catégorie A*

Référence de publication: 2011125641/22.

(110143878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Topsi 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 119.928.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés de la Société du 2 septembre 2011*

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés du 2 septembre 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de David Sullivan, en tant que gérant de la catégorie A de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Kees Jager, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 2 septembre 2011, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel, gérante de la catégorie A
- Kees Jager, gérant de catégorie A
- Isabelle Probstel, gérante de catégorie B
- Gérard Maitrejean, gérant de catégorie B

Séverine Michel  
*Gérante de la catégorie A*

Référence de publication: 2011125642/22.

(110143880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**China Opportunity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 120.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011125824/12.

(110145423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**TARC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 94.556.

*Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 22 août 2011*

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 22 août 2011 que:

- L'associé unique a accepté la démission de David Sullivan, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- L'associé unique a nommé Kees Jager, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 22 août 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel

- Kees Jager
- Fabio Andreottola

Séverine Michel  
Gérante

Référence de publication: 2011125645/20.

(110143795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Oakmead S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 129.980.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société OAKMEAD S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 129980

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125617/16.

(110143675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Portalo Europe AG, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 98.460.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société PORTALO EUROPE A.G.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 98460

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125618/16.

(110143694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Red & Black Holdco 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.356.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 22 août 2011*

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 22 août 2011 que:

- L'associé unique a accepté la démission de David Sullivan, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- L'associé unique a nommé Kees Jager, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 22 août 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Kees Jager
- Fabio Andreottola
- Cédric Pedoni

Séverine Michel  
Gérante

Référence de publication: 2011125622/21.

(110143797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

**Aiggre Dutch GP Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 123.437.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique*

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 29 août 2011, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Coste en tant que gérant A de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
- d'accepter la démission de Marion Géniaux en tant que gérant B de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
- de nommer Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant A de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée
- de nommer Benoit Bauduin, née le 31 mars 1976 à Messancy, avec adresse professionnelle, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant B de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée

le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant A
- Brenda Monaghan - Gérant A
- Benoit Bauduin - Gérant B
- Lucy McIntyre - Gérant B

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Chrystelle Génin

Mandataire

Référence de publication: 2011124626/24.

(110143549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

**Shaw Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 163.099.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twelfth day of August.

Before Us Maître Marc Lecuit, civil law notary, residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Shaw Industries Group, Inc., a company governed by the laws of the State of Georgia (United States of America), having its principal office at 616 E Walnut Avenue, Dalton, Georgia 30721, registered under the Company number J416121,

hereby represented by Mr. David Chaikin, chartered accountant, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» (limited liability company) which such party declares to incorporate.

**Form - Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by the Luxembourg law and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

**Art. 2.** The Company will exist under the name of Shaw Industries S.à. r.l.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Share Capital - Shares

**Art. 7.** The issued capital of the Company is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 9.** The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums

to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

## Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several manager(s). In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers composed of one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). The managers need not to be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 11.** The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates.

**Art. 12.** The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

At least one class A and one class B managers present in person or represented in Luxembourg are a quorum. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

### General meetings of shareholders

**Art. 13.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 14.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Annual Accounts

**Art. 15.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> of January of each year and closes on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** Each year, as of the 1<sup>st</sup> of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 18.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital are decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 21.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 22.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 23.** The Company is governed by the laws of Luxembourg.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31<sup>st</sup> of December 2012.

#### *Subscription - Payment*

All the twenty thousand (20,000.-) shares have been entirely subscribed by the appearing party, named above, and fully paid up in cash with twenty thousand United States dollars, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100)

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers:

i) Are appointed as class A managers:

- Mr. David Chaikin, chartered accountant, born on November 20<sup>th</sup>, 1973 at Brooklyn, New-York, United States of America, professionally residing at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Philippe Van Den Avenue, chartered accountant, born on April 29<sup>th</sup>, 1972 at Brussels, Belgium, with professional address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

ii) Are appointed as class B managers:

- Mr. Gerald R. Embry, certified public accountant, born on April 22<sup>nd</sup>, 1947 at Alexander City, Alabama, United States of America, professionally residing at 616 East Walnut Avenue, Dalton, Georgia 30721, United States of America; and

- Mr. Jeffrey L. Galloway, company director, born on September 09<sup>th</sup>, 1960 at Titusville, Florida, United States of America, professionally residing at 616 East Walnut Avenue, Dalton, Georgia 30721, United States of America.

The managers shall serve for an undetermined duration.

2) The Company shall have its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze août.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch,

#### A COMPARU

Shaw Industries Group, Inc., une société régie par les lois de l'Etat de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal au 616 E Walnut Avenue, 30721 Dalton, Etat de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, inscrite sous le numéro de société J416121,

ici représenté(e) par Monsieur David Chaikin, expert comptable, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts»).

### Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

**Art. 2.** La société existera sous la dénomination Shaw Industries S.à r.l..

**Art. 3.** L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.



**Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

### Capital social - Parts sociales

**Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000 USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, toutes entièrement souscrites. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 8.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 9.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance d'un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à

entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Luxembourg et forment le quorum de présence. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 13.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 14.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps,

le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 18.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant, l'associé unique, doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

**Art. 22.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 23.** La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Libération - Apports*

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par la partie comparante, ci-dessus nommée et entièrement libérées par apport en numéraire d'une somme de vingt mille dollars américains, preuve en ayant été donnée au notaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ MILLE CENT EUROS (EUR 1.100).

*Résolution de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par les gérants suivants:

i) Sont nommés gérants de classe A:

- Monsieur David Chaikin, expert comptable, né le 20 novembre 1973 à Brooklyn, New-York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Philippe Van Den Avenne, expert comptable, né le 29 avril 1972 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ii) Sont nommés gérants de classe B:

- Monsieur Gerald R. Embry, expert comptable, né le 22 avril 1947 à Alexander City, État de l'Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 616 East Walnut Avenue, 30721 Dalton, Etat de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Jeffrey L. Galloway, directeur de sociétés, né le 09 septembre 1960 à Titusville, État de Floride, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 616 East Walnut Avenue, 30721 Dalton, Etat de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. CHAIKIN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 août 2011. Relation: MER/2011/1647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120669/496.

(110138659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Atlantide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.326.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 septembre 2011*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Anthony Bonneville, administrateur de sociétés, demeurant 6, rue Anatole France à F-67800 Hoenheim, de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et nomme en remplacement la société Socogesco International SA, ayant son siège social 80, rue des Romains à L-8041 Strassen. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011124635/21.

(110143712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

**Shasan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 110.877.

L'an deux mille onze, le onze août,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de sa collègue Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte,

ont comparu:

1. Monsieur Ranit De Alwis, administrateur de société, né à Colombo, Sri Lanka, le 8 août 1943, demeurant à L-6975 Rameldange, 18, Bounert, et son épouse,

2. Madame Sepalika Hemamali Wijewardena, sans état, née à Panadura, Sri Lanka, le 25 septembre 1951, demeurant à L-6975 Rameldange, 18, Bounert,

ici représentée par Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel,

en vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mai 2011.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de SHASAN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 110.877, constituée suivant acte notarié en date du 22 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 129 du 19 janvier 2006 (ci-après la «Société»).

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte de leurs décisions comme suit:

*Première résolution:*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch vers L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Holzem.»

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. ELVINGER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2011. LAC/2011/37278. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011124597/46.

(110142916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

**Hauts de Neuville S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 151.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011125915/11.

(110144972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 4.467.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.476.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2011.

Référence de publication: 2011125857/11.

(110144945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**EF Education First, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.916.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125866/10.

(110145003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Hauts de Neuville 2 S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg E 4.276.

---

L'an deux mille onze, le premier août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Benoit SCHAUS, réviseur d'entreprises, né à Limerlé (Belgique), le 26 août 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

2.- Madame Catherine MISSON, psychologue, née à Vielsalm (Belgique), le 19 février 1959, épouse de Monsieur Benoit SCHAUS, demeurant à B-6690 Vielsalm, 64, Neuville (Belgique).

ici représentés par Monsieur Fernando SOUSA, conseiller économique, demeurant à L-2360 Luxembourg, 10, allée des Poiriers,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qui la société civile "Hauts de Neuville 2 S.C.I.", établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4276, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1031 du 18 mai 2010.

- Que les comparants sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'Assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.”

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fernando SOUSA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2011. Relation GRE/2011/2904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125916/44.

(110144967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Kar-Tess Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 18.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125970/10.

(110144916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Lullaby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.197.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 100 parts sociales de LULLABY S.à.r.l., a cédé la totalité de ses parts, en date du 4 août 2011, à Konoha S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2011126579/16.

(110145557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

---

**Lux Inter Cars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 93.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 septembre 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011125988/11.

(110145410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Maag Pump Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 140.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 2011.  
Pour copie conforme

Référence de publication: 2011125996/11.

(110145424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 35.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126001/10.

(110144888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**Meridiam MC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 121.093.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011126011/10.

(110145416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**NextiraOne PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 157.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126018/10.

(110145437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**De Statiker sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3329 Crauthem, 31, rue de la Forêt.  
R.C.S. Luxembourg B 163.288.

## STATUTS

L'an deux mil onze, le quatre août.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Christian EVEN, ingénieur diplômé FH Aachen, né à Luxembourg le 22 avril 1976 (No. Matricule 19760422137), demeurant à L-3329 Crauthem, 31, rue de la Forêt.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «DE STATIKER sàrl».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Crauthem.



Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exercice de la profession d'ingénieur-conseil en construction. La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

La société pourra en outre faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125,-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

#### **Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (EUR 1.250,-).

#### *Assemblée générale*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-3329 Crauthem, 31, rue de la Forêt.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Even, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 août 2011. Relation: EAC/2011/11004. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 29 août 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011125675/77.

(110144321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**Preston Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.156.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62566 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126033/10.

(110144998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Preston Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.152.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62567 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126034/10.

(110145414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Rex MidCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.908.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011126053/10.

(110145137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Rex Parent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.899.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011126055/10.

(110145138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Zen Cuisines S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38A, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 138.369.

---

L'an deux mille onze, le six septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Yoan FERBER, cuisinier, né le 21 juillet 1980 à Bourges (F), demeurant à F-54490 Preutin, 21, rue Albert Lebrun.

Lequel comparant déclare être associé unique et gérant unique de la société à responsabilité limitée «ZEN CUISINES S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L2210 Luxembourg, 38, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1321 du 29 mai 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138369.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

Madame Audrey ROUX, épouse de Yoan FERBER, née le 1<sup>er</sup> décembre 1981 à Commercy (F), demeurant à F54490 Preutin, 21, rue Albert Lebrun déclare que Monsieur Yoan FERBER, pré-qualifié, a cédé à elle SOIXANTE-SEIZE (76) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société «ZEN CUISINES S.à r.l.», aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 6 septembre 2011, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

L'associé pré-qualifié déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 9.500,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Madame Audrey ROUX, pré-qualifiée, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Le comparant agissant en sa qualité de gérant unique déclare accepter ladite cession.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, les associés décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune."

*Troisième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2210 Luxembourg, 38, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> à L4018 Esch-sur-Alzette, 38a, rue d'Audun, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé."

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y.Ferber, A.Roux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126128/54.

(110144950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**Sautic S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Sautic Holdings).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 19.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 8 septembre 2011.  
Référence de publication: 2011126068/11.  
(110144886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Xantra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 58.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 8 septembre 2011.  
Référence de publication: 2011126125/10.  
(110145434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Koza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 148.799.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg. Signature.  
Référence de publication: 2011126316/10.  
(110145088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Ludorf Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 41, rue des Celtes.  
R.C.S. Luxembourg B 107.509.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.  
Référence de publication: 2011126317/10.  
(110145290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Rednat Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 127.759.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.  
Référence de publication: 2011126341/10.  
(110145180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**S-PLS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1714 Luxembourg, 53, Val de Hamm.  
R.C.S. Luxembourg B 133.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S-PLS. S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2011126344/12.

(110144988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert, Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 7.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011126345/11.

(110145262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**Sarnat Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.697.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126346/10.

(110145186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**PE-Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.657.

Im Jahre zweitausendundelf, den neunzehnten Mai.

Vor dem Unterzeichneten, Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre von "PE-Invest SICAV", mit Gesellschaftssitz in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch, gegründet durch Urkunde des amtierenden Notars mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 4. November 2005, welche im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 1294 vom 29. November 2005 veröffentlicht wurde, statt.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Herrn Rudolf Kessel, Geschäftsführer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmte zum Sekretär Herrn Dr. Willi Müller, Bankkaufmann, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmte zum Stimmzähler Herrn Andreas Giel, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung erklärte der Vorsitzende die Versammlung für eröffnet und ersuchte den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der Hauptversammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1. Änderung der Gesellschaftsstatuten aufgrund der vom Verwaltungsrat vorgeschlagenen Umstrukturierung:

- Artikel 2: Dauer der Gesellschaft
- Artikel 5: Kapital – Anteile – Anteilklasse

2. Änderung der Gesellschaftsstatuten aufgrund gesetzlicher Verpflichtungen:

- Artikel 3: Gegenstand
- Artikel 8: Erwerbsbeschränkungen für Anteile
- Artikel 20: Wirtschaftsprüfer
- Artikel 27: Auskehrung bei Liquidation
- Artikel 29: Allgemeines

3. Verschiedenes

II. Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der obengenannten Tagesordnung veröffentlicht im Mémorial C und im „d'Wort“ am 27. April 2011 und am 9. Mai 2011 und „Tageblatt“.

III. Die vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind auf einer Teilnehmerliste aufgeführt, welche vom Vorsitzenden, dem Protokollführer, dem Wahlprüfer und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde. Diese Teilnehmerliste sowie die Vollmachten werden dieser Urkunde zum Zwecke der Einreichung bei der zuständigen Behörde (Registrierungsbehörde) als Anlage beigefügt.

IV. Ausweislich der Teilnehmerliste sind 2.441.850 der 2.723.850 sich im Umlauf befindlichen Aktien in der heutigen Hauptversammlung vertreten.

V. Die Hauptversammlung kam ordnungsgemäß zustande und kann demzufolge wirksam über die Tagesordnungspunkte beschließen.

Nach eingehender Beratung fasste die Hauptversammlung folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt mit 2.202.850 Für Stimmen, 189.000 Gegen Stimmen und 50.000 Enthaltungen Artikel 2 und 5 der Satzung abzuändern um ihnen fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. Dauer.** Die Gesellschaft besteht auf bestimmte Zeit und zwar bis zum 30. Juni 2025. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Anteilhaber aufgelöst und liquidiert werden.

Sinkt das Gesellschaftskapital unter zwei Drittel des Mindestkapitals, so muss der Verwaltungsrat in der Hauptversammlung die Auflösung der Gesellschaft beantragen; die Hauptversammlung tagt dabei ohne Anwesenheitspflicht und beschließt mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen der auf der Hauptversammlung anwesenden und vertretenen Anteile. Gleiches gilt, wenn das Gesellschaftskapital unter ein Viertel des Mindestkapitals sinkt, wobei in diesem Fall die Auflösung der Gesellschaft durch ein Viertel der in der Hauptversammlung vertretenen Anteile ausgesprochen werden kann.“

„ **Art 5. Kapital - Anteile - Anteilklasse.** Das Kapital der Gesellschaft wird durch nennwertlose Anteile (die «Anteile») verbrieft und entspricht zu jeder Zeit dem gesamten Nettovermögen der Gesellschaft, wie im Einklang mit den Vorschriften von Artikel 23 dieser Satzung ermittelt.

Das Mindestkapital der Gesellschaft muss sechs Monate nach der Zulassung der Gesellschaft als Organismus für Gemeinsame Anlagen (ein «OGA») eine Million zwei hundert fünfzig tausend Euro (1.250.000,- EUR) betragen.

Aufgrund des Beschlusses der außerordentlichen Hauptversammlung der Anteilhaber vom 19. Mai 2011 werden bis zum Laufzeitende des jeweiligen Teilfonds keine neuen Anteile ausgegeben und, auf einseitige Anfrage des Anteilhabers, zurückgenommen. Insofern sind die nachfolgenden Regelungen zu Ausgabe, Rücknahme oder Umtausch von Anteilen aufgehoben. Dies betrifft insbesondere, jedoch nicht ausschließlich, die Regelungen von Artikel 21.

Die Gesellschaft kann aufgrund der Entscheidung des Verwaltungsrates verschiedene Teilfonds bilden, welche auf unterschiedliche Währungen lauten können (die «Teilfonds»). Jeder Anteil wird einem Teilfonds zugeordnet. Die Erlöse aus der Ausgabe von Anteilen eines jeden Teilfonds (gegebenenfalls nach Abzug von Ausgabeaufschlag, die für diese Anteile jeweils erhoben werden können) werden in Übereinstimmung mit den in Artikel 3 dieser Satzung festgelegten Zielen wie im Verkaufsprospekt erläutert in Vermögenswerten angelegt, und zwar entsprechend der vom Verwaltungsrat jeweils für die einzelnen Teilfonds festgelegten Anlagepolitik.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, innerhalb eines Teilfonds verschiedene Klassen von Anteilen (jeweils eine «Anteilklasse» bzw. «Klasse») aufzulegen, die sich unter anderem im Hinblick auf Gebührenstruktur, Ausschüttungspolitik, Absicherungsstrategien, Mindestanlagebeträge, Anlegervoraussetzungen, Zahlungsmodalitäten oder andere spezifische Eigenschaften voneinander unterscheiden und auf unterschiedliche Währungen lauten können, wie vom Verwaltungsrat entschieden. Nach Maßgabe der vorstehenden Bestimmungen ist der Verwaltungsrat berechtigt, innerhalb einer Anteilklasse zwei Kategorien von Anteilen zu unterscheiden, wobei die eine Kategorie aus thesaurierenden Anteilen («The-saurierende Anteile») und die andere Kategorie aus ausschüttenden Anteilen («Ausschüttende Anteile») besteht. Dem Verwaltungsrat obliegt die Entscheidung, ob und wann Anteile solcher Anteilklassen zum Vertrieb angeboten werden, und die Festlegung der Bedingungen einer solchen Ausgabe.

Zur Bestimmung des Kapitals der Gesellschaft wird das jedem einzelnen Teilfonds zuzuordnende Nettovermögen bei einem Teilfonds, der nicht in Euro denominiert ist, rechnerisch in Euro umgewandelt werden, und zwar in Übereinstimmung mit den Bestimmungen in Artikel 25; das Kapital entspricht dem gesamten Nettovermögen aller Teilfonds.“

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt mit 2.441.850 Für Stimmen, 0 Gegen Stimmen und 0 Enthaltungen Artikel 3, 8, 20, 27 und 29 der Satzung abzuändern um ihnen fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3. Gegenstand.** Der ausschließliche Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage ihrer verfügbaren Mittel in Vermögenswerte, die nach Teil II des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen (nachfolgend „Gesetz von 2010“) zulässig sind und wie ferner im Prospekt erläutert, mit dem Ziel, die Anlagerisiken zu streuen und ihren Anteilhabern die Erträge der Verwaltung ihrer Vermögenswerte zukommen zu lassen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen der Bestimmungen von Teil II des Gesetzes von 2010 alle Maßnahmen ergreifen und alle Geschäfte tätigen, die sie zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes für zweckmäßig erachtet.,,

„ **Art. 8. Erwerbsbeschränkungen für die Anteile.** Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Beschränkungen aufzuerlegen, die er nach seinem Ermessen für notwendig hält, um sicherzustellen, dass die Anteile der Gesellschaft nicht von oder im Namen einer natürlichen oder juristischen Person erworben oder gehalten werden, die nach dem alleinigen Ermessen des Verwaltungsrates nicht zur Zeichnung oder zum Besitz der Anteile an der Gesellschaft bzw. der Anteile eines bestimmten Teilfonds oder einer bestimmten Anteilklasse berechtigt sind, sofern (i) sich ein solcher Anteilbesitz nach Ansicht des Verwaltungsrates nachteilig auf die Gesellschaft auswirken könnte, (ii) dies einen Verstoß gegen in Luxemburg oder im Ausland geltende Gesetze oder Vorschriften zur Folge hätte, (iii) der Gesellschaft daraufhin u. U. steuerliche, rechtliche oder finanzielle Nachteile entstehen würden, die ihr ansonsten nicht entstanden wären, oder (iv) wenn die vorgenannten Personen bzw. Gesellschaften die von den Anteilhabern zu erfüllenden Voraussetzungen für eine bestimmte Anteilklasse nicht erfüllen (jeweils eine «Nicht Zugelassene Person»).

Insbesondere ist die Gesellschaft berechtigt, das Eigentum an Anteilen der Gesellschaft durch natürliche oder juristische Personen einzuschränken oder zu unterbinden; dies gilt uneingeschränkt für das Eigentum an Anteilen durch (i) «US-Personen», wie nachstehend definiert, durch (ii) Personen, die eine Zeichnung oder einen Kauf von Anteilen an einem Zweitmarkt beabsichtigen oder Anteile in ihrem Bestand halten, sofern es sich dabei um Anteile von Anteilklassen handelt, die Institutionellen Anlegern (wie nachstehend definiert) vorbehalten sind, und diese Personen nicht die Voraussetzungen als Institutionelle Anleger erfüllen, oder durch (iii) Nicht Zugelassene Personen. Für die Zwecke dieser Bestimmung ist die Gesellschaft befugt:

(1) die Ausgabe von Anteilen abzulehnen, sofern es den Anschein hat, dass die Ausgabe dazu führt oder dazu führen könnte, dass die Anteile mittelbar oder unmittelbar im wirtschaftlichen Eigentum einer Person stehen, die vom Besitz von Anteilen der Gesellschaft ausgeschlossen ist;

(2) zu jeder Zeit eine im Anteilregister eingetragene Person aufzufordern, solche Auskünfte zu geben und gegebenenfalls die dazu nötigen Beweise zu erbringen, welche nach Auffassung der Gesellschaft für die Feststellung notwendig sind, ob sich die Anteile im wirtschaftlichen Eigentum einer Person befinden, die vom Besitz von Anteilen der Gesellschaft ausgeschlossen ist; und

(3) alle Anteile eines Anteilhabers zwangsweise zurückzunehmen, sofern die Gesellschaft vermutet, dass eine vom Besitz von Anteilen an der Gesellschaft ausgeschlossene Person wirtschaftliche oder eingetragene Allein- oder Miteigentümerin von Anteilen ist. Eine zwangsweise Rücknahme wird wie folgt durchgeführt:

(a) Die Gesellschaft übersendet dem Anteilhaber, in dessen Besitz sich die Anteile befinden oder der im Anteilregister als Eigentümer eingetragen ist, eine Mitteilung (im Folgenden die «Rücknahmemitteilung»), in der die zurückzunehmenden Anteile, der Preis der bei Rücknahme für diese Anteile gezahlt wird sowie der Ort, an dem der Rücknahmepreis (wie nachstehend in Artikel 21 definiert) für diese Anteile entrichtet wird, bezeichnet sind. Eine solche Mitteilung kann dem Anteilhaber mittels eines frankierten Einschreibens mit der zuletzt bekannten Adresse bzw. der im Anteilregister vermerkten Adresse per Post zugesandt werden. Unmittelbar nach Geschäftsschluss an dem in der Rücknahmemitteilung bezeichneten Datum ist der Anteilhaber nicht länger Anteilhaber der Gesellschaft und die vormals von ihm gehaltenen Anteile werden entwertet. Der besagte Anteilhaber ist daraufhin verpflichtet, der Gesellschaft den bzw. die Anteilschein/e (sofern ausgegeben) für die in der Rücknahmemitteilung aufgeführten Anteile unverzüglich auszuhändigen;

(b) der Preis, zu dem die in der Rücknahmemitteilung angegebenen Anteile zurückgenommen werden, wird in Übereinstimmung mit den Bestimmungen in Artikel 21 dieser Satzung bestimmt;

(c) die Zahlung des Rücknahmepreises erfolgt in der Referenzwährung des jeweiligen Teilfonds an den Anteilhaber, der als Eigentümer erscheint.; Der Rücknahmepreis wird von der Gesellschaft bei einer Bank in Luxemburg oder bei einer anderen Stelle (wie in der Rücknahmemitteilung angegeben) zur Auszahlung an diese Person hinterlegt; Die Auszahlung erfolgt allerdings im Falle der Ausgabe von Anteilscheinen nur gegen Übergabe des Anteilscheins bzw. der Anteilscheine, die die in der Mitteilung bezeichneten Anteile verbriefen. Mit Hinterlegung der dem oben genannten Rücknahmepreis entsprechenden Gelder erlöschen sämtliche Rechte bzw. Ansprüche der in der Rücknahmemitteilung bezeichneten Person an den Anteilen sowie alle mit diesen verbundene Ansprüche gegen die Gesellschaft oder ihr Vermögen, mit Ausnahme der Rechte des Anteilhabers, der als Eigentümer der Anteile erscheint, auf Auszahlung des hinterlegten Rücknahmepreises (ohne Zinsen) durch die betreffende Bank, wie oben beschrieben;

(d) die Ausübung der in diesem Artikel eingeräumten Befugnis durch die Gesellschaft kann in keinem Fall mit der Begründung angefochten oder für ungültig erklärt werden, dass der Nachweis über den Eigentümer der Anteile unzureichend war, oder dass das tatsächliche Eigentum an den Anteilen anders gelagert war, als es sich der Gesellschaft zum Zeitpunkt der Rücknahmemitteilung darstellte, vorausgesetzt, die Ausübung der Befugnisse durch die Gesellschaft geschah in gutem Glauben; und

(4) einer vom Anteilbesitz ausgeschlossenen Person auf einer Versammlung der Anteilhaber der Gesellschaft das Stimmrecht zu versagen.

Im Sinne dieser Satzung bezeichnet der Begriff «US-Person» jede US-Person (im Sinne der Definition in den US-Bundesgesetzen über Wertpapiere, Waren und Steuern) sowie Personen, die ihren Wohnsitz zum Zeitpunkt des Angebots oder des Verkaufs der Anteile in den Vereinigten Staaten von Amerika haben; der Begriff «Institutioneller

Anleger» im Sinne dieser Satzung bezeichnet alle Anleger, die die Voraussetzungen als institutionelle Anleger im Sinne des Artikels 174 des Gesetzes von 2010 in seiner jeweils geltenden Fassung erfüllen. „

„ **Art. 20. Wirtschaftsprüfer.** Die Hauptversammlung der Anteilhaber ernennt einen Wirtschaftsprüfer («réviseur d'entreprises agréé»), der die Pflichten gemäß Artikel 154 des Gesetzes von 2010 übernimmt. „

„ **Art. 27. Auskehrung bei Liquidation.** Bei Auflösung der Gesellschaft ist die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren (welche sowohl natürliche als auch juristische Personen sein können) durchzuführen, die von der Versammlung der Anteilhaber ernannt werden, welche über die Auflösung beschließt; diese Versammlung der Anteilhaber legt außerdem die Befugnisse und die Vergütung dieser Liquidatoren fest. Die Nettoliquidationserlöse jedes einzelnen Teilfonds werden von den Liquidatoren an die Anteilhaber der jeweiligen Teilfonds im Verhältnis ihres Anteilbesitzes an den einzelnen Teilfonds ausgekehrt.

Die Gesellschaft kann mit Zustimmung der Anteilhaber, welche in der nach Artikel 67-1 und 142 des Gesetzes von 1915 vorgeschriebenen Weise zu erteilen ist, liquidiert und die Liquidatoren vorbehaltlich einer entsprechenden Mitteilung mit einer Frist von einem Monat an die Anteilhaber und einem mit Zweidrittelmehrheit gefassten Beschluss der Anteilhaber der Gesellschaft autorisiert werden, alle Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft auf einen Luxemburger OGAW im Austausch gegen die Ausgabe von Anteilen an diesem OGAW an die Anteilhaber der Gesellschaft im Verhältnis ihres Anteilbesitzes an der Gesellschaft zu übertragen. Ansonsten hat jeder Anteilhaber bei Liquidation Anspruch auf anteilige Auskehrung der Liquidationserlöse seiner Anteilklasse. Gelder die zur Auskehrung an die Anteilhaber im Zuge der Liquidation zur Verfügung stehen, und die von den Anteilhabern nicht geltend gemacht worden sind, werden bei Abschluss der Liquidation bei der Caisse des Consignations in Luxemburg gemäß Artikel 146 des Gesetzes von 2010 hinterlegt, wo sie anspruchsberechtigten Anteilhabern für einen Zeitraum von 30 Jahren zur Verfügung stehen.“

„ **Art. 29. Allgemeines.** Alle Angelegenheiten, die in dieser Satzung nicht geregelt sind, unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Gesetzes von 2010.“

Mangels weiterer Tagesordnungspunkte wurde die Hauptversammlung beendet.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen verlesen wurde, welche dem Notar ihrem Namen, Vornamen, Stand und ihrer Herkunft nach bekannt sind, haben die Mitglieder des Vorstandes zusammen mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde unterzeichnet, nachdem kein anderer Aktionär beantragt hat, dieselbe zu unterzeichnen.

Gezeichnet: R. KESSEL, W. MÜLLER, A. GIEL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24572. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 20. Juni 2011.

Référence de publication: 2011125405/179.

(110144072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

**Sarnat Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.697.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126347/10.

(110145189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**Aldwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 97.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126392/9.

(110145841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.